



DEL 22-051

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 11 mai 2022

DATE D’AFFICHAGE

Le 11 mai 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L’an deux mille vingt deux

Le dix-sept mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, , Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie CHEVALIER,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 11 mai 2022

ETAIENT ABSENTS

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Fanny PIRA

OBJET : Subventions pour les projets culturels de l'école

Rapporteur : Maryse BAYBAY

Vu le Budget Primitif 2022,

Vu la demande de subvention de la coopérative du groupe scolaire Condorcet Champ Manon,

Les écoles Condorcet et Champ Manon ont inscrits cinq projets pédagogiques dans leur programme 2021-2022, dont un projet cinéma (demande de subvention de 2.000 euros) et d'autres projets (château de Brézé, sortie sur le thème de l'eau, équitation, biodiversité...).

Ainsi, les écoles ont sollicité une subvention municipale de 2.800 euros pour ces différents projets, étant entendu que pour le 3^{ème} projet (sur le thème de l'eau), le financement relèvera des crédits alloués aux transports scolaires. Ces subventions annulent et remplacent les sommes de 3.000 € et 5.000 € évoquées lors du précédent conseil municipal, qui correspondaient au budget total de ces actions et non à la demande de subvention formulée par les écoles.

Au vu de ces éléments le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 2.800 euros pour les projets culturels des écoles à la coopérative du groupe scolaire Condorcet et Champ Manon.

VOTE :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 19 mai 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY

